

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARCHAND - M. LOUIS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musées - Association Internationale des Musées d'Histoire - Adhésion de la Ville

Mme Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Association Internationale des Musées d'Histoire, dont le siège social est basé au Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille, met en réseau les musées à travers le monde, anime des groupes de travail sur les questions importantes ayant trait à la théorie et la pratique muséologiques d'aujourd'hui, organise des réunions et des conférences, et enfin réalise des publications professionnelles sur les thèmes liés aux activités des musées.

Afin de favoriser la mise en valeur de ses musées (notamment des Musées de la Vie Bourguignonne et d'Art Sacré) et du patrimoine dijonnais, il est proposé que la Ville adhère à cette association. Le coût de l'adhésion annuelle au titre d'une collectivité locale s'élève à 70 € .

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville, pour l'année 2012 et les années suivantes, à l'Association Internationale des Musées d'Histoire ;

2 - dire que le montant de la cotisation sera prélevé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ